

1. Généralités

1.1. Références

1.1.1. Aluminium Association Systems Designation for Aluminium Finitions

1.1.2. American Society for Testing and Materials (ASTM)

1.1.2.1. ASTM E90-99, Méthode d'essai standard pour la mesure en laboratoire de la perte de transmission sonore aéroportée des cloisons et des éléments du bâtiment.

1.1.2.2. Verre : Conforme aux normes ASTM appropriées pour le verre trempé et laminé utilisé dans les applications architecturales.

1.2. Critères de conception

1.2.1. Les systèmes de cloisons sont démontables, supportent des variations de hauteur plancher/plafond (hauteurs des verres sur mesure), et peuvent être prolongés dans les quatre directions sans impact sur les autres modules.

1.2.2. Les cloisons TS24 offrent un design aux lignes pures et classiques avec des moulures en aluminium à profil bas, conçues pour diviser les espaces en toute transparence.

1.2.3. Hauteurs de la partition : La hauteur maximale des modules de verre est de 3,66 m (12'-0").

1.2.4. Largeur de modules : Les modules de verre peuvent avoir jusqu'à 1,22 m (4'-0") de largeur.

1.2.5. La valeur nominale de transmission sonore peut atteindre un indice de transmission du son (ITS) de 41 avec un verre laminé de 12 mm avec pellicule insonorisant.

1.2.6. Les cloisons nécessitent un blocage solide pour fixer mécaniquement le rail supérieur et les montants verticaux.

1.2.7. Les cloisons doivent être mécaniquement fixées sur la dalle au-dessus du revêtement de sol ou directement dans la dalle de ciment.

1.2.8. Le système TS24 peut être combiné avec la cloison de verre double TD24 dans les pièces demandant une performance acoustique accrue.

1.3. Dessins d'atelier

1.3.1. Les dessins d'atelier sont conformes aux spécifications de l'architecte et aux plans.

1.3.2. Les dessins d'atelier indiquent les élévations, les modules de séparation, les matériaux, les éléments, les finitions, les portes et baies vitrées, la fixation à la structure adjacente, et des détails d'assemblage.

1.4. Assurance de la qualité

1.4.1. Afin d'assurer la cohérence de la qualité et de la construction, toutes les cloisons doivent provenir d'un seul et même fournisseur. La construction avec joints d'abouts est démontable pour permettre de futures reconfigurations. Le propriétaire ou son représentant se réserve le droit de rejeter toute proposition qui ne respecte pas les spécifications écrites.

1.4.2. L'installation des cloisons doit être faite par des installateurs certifiés.

1.5. Manipulation du produit

1.5.1. Le client doit accepter les éléments livrés au site du projet et procéder à une inspection à l'arrivée et signaler les articles endommagés ou manquants.

1.5.2. Ne pas exposer les éléments à des fluctuations extrêmes de température ou d'humidité pendant et après la livraison.

1.5.3. Ne pas stocker ou installer des éléments dans un bâtiment jusqu'à ce que le béton et d'autres travaux humides soient terminés. L'entrepreneur ou le propriétaire doit stocker les éléments dans un environnement présentant une température ambiante d'au moins 20 °C (68 °F) et une humidité relative entre 20 % et 50 %.

1.5.4. Les panneaux de verre doivent être stockés contre un mur/colonne robuste ou sur un cadre dans une position verticale. Un dispositif de protection, comme des cales, doit être inséré entre chaque panneau de verre pour éviter le contact direct. Ne pas entreposer sur des surfaces humides.

1.6. Mesures de chantier

1.6.1. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur installateur ou de l'agent du fournisseur de cloisons démontables de vérifier les dimensions sur le chantier et de signaler les écarts avec les dimensions indiquées sur les dessins d'architecture.

1.7. Gestion et élimination des déchets

1.7.1. Séparer les déchets du recyclage conformément aux politiques de gestion et d'élimination en place.

1.7.2. Séparer le plastique et les emballages en papier et en carton ondulé dans des endroits distincts conformément au plan de gestion des déchets.

1.8 Garantie

1.8.1. Techniwall garantit la qualité de l'acier, l'aluminium, les joints secs et les diverses pièces de finition de ses murs T100 et T200 pour une année à compter de la date de l'acceptation provisoire des travaux, à condition qu'une entreprise certifiée par Techniwall ait installé les composantes. Toutes les composantes mécaniques sont exclues de la couverture, tel que les serrures, les gâches électriques, les fermes porte, etc. La garantie du fabricant des composants mécaniques s'appliquera, s'il y a lieu.

1.8.2. Techniwall remplacera les composantes défectueuses à condition qu'elles aient été installées et entretenues convenablement pendant toute la durée de la garantie.

1.8.3. Tous les frais liés à la désinstallation, l'entreposage et l'élimination des pièces défectueuses, ainsi que l'emballage, le transport, le stockage et les coûts de main-d'œuvre pour l'installation des composantes de remplacement seront de l'entière responsabilité du client.

1.8.4. La garantie ne s'applique pas à l'usure normale des composantes telles que les égratignures, la variation de couleurs due aux rayons ultra-violets, la variation de la texture des finis ou tout changement qui est le produit d'une utilisation inadéquate ou abusive, d'une manutention négligée ainsi que d'un entreposage inadéquat. Une déviation d'alignement ou le rapetissement de certains matériaux ne sont pas définis comme une défectuosité. La performance et l'apparence des finis ne sont pas couvertes.

1.9. Échéanciers

1.9.1. Les installations doivent être planifiées en fonction du calendrier de construction pour faciliter les connexions des services de mécanique du bâtiment.

1.9.2. L'installation des partitions doit être coordonnée avec les corps de métier et les entrepreneurs généraux concernés.

2. Produits

2.1. Matériaux

2.1.1. Extrusions d'aluminium : Alliage AA6063-T5 selon l'Aluminium Association.

2.1.2. Verre : Verre clair trempé ou laminé de 10mm ou 12 mm d'épaisseur pour les configurations à paroi vitrée simple.

2.1.3. Joints d'étanchéité sonore : Intégrés dans la structure d'aluminium pour une performance acoustique optimale.

2.2. Éléments

2.2.1. Produit

2.2.1.1. TS24 fabriqué par Techniwall.

2.2.1.1.1. Tel qu'indiqué sur les schémas.

2.2.1.1.2. Utiliser les types de porte tels qu'indiqués sur les schémas.

2.2.2. Cadrage d'aluminium

2.2.2.1. Structure d'aluminium de première qualité avec joints d'étanchéité sonore intégrés.

2.2.2.2. Hauteur du cadre : 36,5 mm (1 7/16")

2.2.2.3. Profondeur du cadre : 36,5 mm (1 7/16")

2.2.2.4. Moulures en aluminium à profil bas pour un design épuré.

2.2.3. Panneaux de verre

2.2.3.1. Dimensions maximales : 1,22 m (4'-0") de largeur par 3,66 m (12'-0") de hauteur.

2.2.3.2. Configuration à paroi vitrée simple pour une division transparente des espaces.

2.2.3.3. Verre clair trempé ou laminé de 10mm ou de 12 mm d'épaisseur.

2.2.4. Module de porte

2.2.4.1. Porte battante avec cadre en aluminium pour porte de verre ou porte pleine.

2.2.4.2. Porte battante sans cadre disponible (valeur ITS réduite sans cadre de porte).

2.2.4.3. Cadre d'aluminium extrudé adapté aux spécifications du système TS24.

2.2.4.4. La quincaillerie peut être spécifiée par l'architecte ou sélectionnée dans la gamme standard de Techniwall.

2.2.5. Rail supérieur de la cloison

2.2.5.1. Extrusion d'aluminium constitué d'un rail supérieur en U

2.2.5.2. Système de fixation intégré avec joints d'étanchéité sonore.

2.2.6. Base de la cloison

2.2.6.1. Rail inférieur fixé mécaniquement au-dessus du revêtement de sol ou directement sur la dalle de plancher.

2.2.6.2. Conçu pour s'harmoniser avec le profil mince et élégant du système TS24.

2.2.7. Connexions des panneaux de verre

2.2.7.1. Joints toujours droits qui ne jaunissent pas.

2.2.7.2. Connexions pour configurations à 90°, 2 voies et jonctions en T.

2.2.8. Portes

2.2.8.1. Portes battantes en verre ou portes pleines selon les spécifications du projet.

2.2.8.2. Épaisseur de verre pour vantail de porte conforme aux normes de sécurité.

2.3. Finitions

2.3.1. Aluminium

2.3.1.1. Les surfaces apparentes des éléments en aluminium sont finies conformément au système de nomenclature pour les finitions en aluminium de l'Aluminium Association (Aluminum Association Designation System for Aluminum Finish).

2.3.1.2. Fini anodisé clair ou anodisé noir (standard).

2.3.1.3. Autres couleurs disponibles sur demande (quantité minimale requise).

2.3.1.4. L'aspect et les caractéristiques des finis anodisés sont ceux des finis désignés par l'Aluminium Association comme des finis d'architecture de classes 1 et 2, des finis de protection ou des finis décoratifs.

3. Exécution

3.1. Installation

3.1.1. Installer le système après les revêtements de sol et en conformité avec les instructions du fabricant.

3.1.2. Fixer les rails de plafond, de plancher et les montants verticaux selon les dessins. Au plafond, fixer les rails supérieurs mécaniquement sur un matériau de support précédemment installé.

3.1.3. Installer les cloisons d'aplomb, d'équerre et nivelées. Adapter avec précision et fixer les montants sur des surfaces attenantes. Utiliser des cales sous les modules de verre lorsque les planchers sont inégaux pour assurer une installation nivelée.

3.1.4. Installer les joints d'étanchéité sonore à la jonction des cloisons avec le plafond, les planchers, et les murs attenants.

3.1.5. Installer les cloisons vitrées en conformité avec les instructions écrites du fabricant.

3.1.6. Installer les modules encadrés et les joints fournis par le fabricant.

3.1.7. S'assurer que tous les joints restent droits et alignés conformément aux spécifications du système TS24.

TECHNIWALL
3675-36e avenue
Montréal (P.A.T.)
H1A 3K1
514 642-9994
1 844 922-9255
www.techniwall.com